

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 068 DU 25 AVRIL 2024 PORTANT NOMINATION DES CHEFS DE CELLULES ET DES CONSEILLERS TECHNIQUES AU BUREAU D'ETUDES STRATEGIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/103 du 02 septembre 2022 portant Modification du Décret n°100/275 du 09 décembre 2021 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Bureau d'Etudes Stratégiques et de Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Cellule chargée des Politiques, des Etudes Stratégiques et des Réformes Socio-Economiques :

Monsieur Albert MANIRAKIZA.

Article 2 : Est nommé Chef de Cellule Adjoint chargée des Politiques, des Etudes Stratégiques et des Réformes Socio-Economiques :

Monsieur Alexis MPAWENIMANA.

Article 3 : Est nommée Chef de Cellule chargée de l'Analyse, du Suivi et de l'Evaluation de l'Action Gouvernementale :

Madame Merline NIMENYA.

Article 4 : Est nommé Chef de Cellule Adjoint chargée de l'Analyse, du Suivi et de l'Evaluation de l'Action Gouvernementale

Jean Iréné AKIMANA.

Article 5 : Sont nommés Conseillers Techniques à la Cellule chargée de l'Analyse, du Suivi et de l'Evaluation de l'Action Gouvernementale :

- **Monsieur Savin BARIBUHUMURE ;**
- **Madame Anitha NSHIMIRIMANA ;**
- **Madame Jeanne Marie NTIRAMPEBA ;**
- **Monsieur Hilaire HAKIZIMANA ;**
- **Madame Alphonsine KWIZERA ;**
- **Monsieur Donat NSHIMIRIMANA.**

Article 6 : Est nommé Chef de Cellule chargée de la Coordination des Fonds Externes et du Suivi des Projets Prioritaires :

Madame Liliane Marie Consolée CISHAHAYO.

Article 7 : Sont nommés Conseillers Techniques à la Cellule chargée de la Coordination des Fonds Externes et du Suivi des Projets Prioritaires :

- **Monsieur Tharcisse MAJAMBERE ;**
- **Monsieur Léonard SENTORE ;**
- **Monsieur Innocent NIZIGIYIMANA.**

Article 8 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 9 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 avril 2024,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

